

Procès-verbal des opérations électorales

Election de 11 conseillers, le 11 juin 2023

Bureau principal

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juin, dès huit heures, les électeurs de la commune, convoqués par lettre de l'administration communale, se rassemblent au local désigné dans la lettre de convocation pour procéder en conformité de la loi électorale à l'élection de 11 membres du conseil communal,

Le bureau est composé de:

Lucien Bechtold président, et de

1° Elisabeth Ferreira

2° Marilène Ferreira Pereira

3° Véronique Mehlen

4° Frank Storn

} assesseurs,

Roland Heinen, choisi(e) à cet effet par le président, remplit les fonctions de secrétaire.

En exécution de l'art. 67 de la loi électorale, le président interpelle individuellement Mmes/MM. les assesseurs, secrétaire et témoins, et s'assure qu'aucun d'eux n'est parent ou allié d'un candidat, au degré prohibé.

Il est donné lecture des art. 66, 108 et 109 de la loi électorale et les membres du bureau et les témoins sont par là rendus attentifs aux devoirs qui leur incombent de recenser fidèlement les suffrages et de garder le secret des votes.

Un exemplaire de la loi électorale est déposé dans la salle d'attente à la disposition des électeurs; les art. 94 à 116 de la loi électorale ainsi que l'instruction annexée à ladite loi sont placardés dans la salle d'attente de chaque bureau électoral.

Le président délègue le droit de police pour le maintien de l'ordre dans la salle d'attente à Frank Storn (Art. 83 de la loi électorale).

L'enveloppe contenant les bulletins de vote assignés au bureau est présentée cachetée; elle est ouverte en présence du bureau. Le nombre des bulletins est vérifié et trouvé être de 100, nombre renseigné sur l'enveloppe.

L'électeur, qui se présente, reçoit des mains du président un bulletin de vote plié en quatre à angle droit et estampillé au verso d'un timbre portant l'indication de la commune et le numéro du bureau de vote. Il se rend directement dans l'un des compartiments, il y formule son vote, montre au président son bulletin replié régulièrement en quatre, le timbre à l'extérieur, le dépose dans l'urne et quitte le local. A mesure qu'un électeur sort du local de vote, le bureau admet un autre, de manière que les électeurs se succèdent sans interruption dans les compartiments isolés.

Le secrétaire pointe par l'apposition de la lettre p (présent) sur la liste qui lui est remise à cette fin le nom de chaque électeur qui est admis au vote.

L'assesseur Véronique Mehlen, pointe sur une seconde liste le nom de chaque électeur qui reçoit du président un bulletin de vote.

Mentions et inscriptions éventuelles à faire:

Un agent des postes se présente au bureau principal à 09:30 heures.

Le bureau constate que le nombre total des enveloppes remises par l'agent des postes est de 430. Le nombre des électeurs admis au vote par correspondance tel qu'il résulte de la liste déposée au bureau est de 439.

Le nombre des électeurs inscrits au bureau et admis au vote par correspondance, mais qui n'ont pas voté par correspondance dans le délai utile est de 9.

Le président ouvre l'enveloppe de transmission et le secrétaire pointe le nom de l'électeur admis au vote par correspondance sur la liste qui lui est remise à cette fin.

Les enveloppes électorales valables sont de 430 et sont réunies dans une urne spéciale.

Le président, en présence de tous les membres du bureau mélange les enveloppes électorales réunies, les ouvre et en retire le bulletin de vote et le glisse aussitôt et sans le déplier dans l'urne.

Les enveloppes électorales contenant deux ou plusieurs bulletins de vote sont de 0. Ces bulletins sont immédiatement détruits.

Les électeurs qui se sont présentés au suffrage jusqu'à deux heures de l'après-midi ayant été admis à voter, le scrutin est déclaré clos et les listes des votants tenues conformément à l'art. 74 de la loi électorale sont signées par le président ainsi que par l'assesseur et par le secrétaire; ces deux derniers ont signé chacun la liste qu'ils ont pointée.

Le nombre de votants, y compris ceux qui ont voté par correspondance, est de 510.

Le nombre de bulletins repris en vertu de l'art. 78 de la loi électorale est de 0.

Le bureau fait le recatement des bulletins non employés, au nombre de 19 lesquels sont immédiatement détruits.

Le président retire de l'urne tous les bulletins de vote et les compte sans les déplier.

Le nombre de votants du bureau est de 510, celui des bulletins trouvés dans l'urne est de 510.

Le président, avant d'ouvrir aucun bulletin, mêle tous ceux que le bureau est chargé de dépouiller.

Véronique Mehlen, assesseur, déplie ensuite les bulletins et les remet successivement au président, qui énonce les suffrages.

Elisabeth Ferreira et Marilène Ferreira Pereira, assesseurs, font le recensement des suffrages et en tiennent note, chacun séparément; ces listes sont signées par le président ainsi que par les assesseurs qui ont coopéré audit recensement.

Les bulletins considérés comme nuls ou suspects sont classés à part.

Le dépouillement terminé, les autres membres du bureau et les témoins examinent les bulletins, sans en déranger le classement, et soumettent au bureau leurs observations ou réclamations:

Les bulletins qui ont fait l'objet de réclamations ayant été ajoutés à la catégorie à laquelle ils appartiennent, conformément aux décisions du bureau, le nombre des bulletins valables, celui des bulletins nuls et le nombre des suffrages obtenus par chaque candidat sont établis comme suit:

Bulletins trouvés dans l'urne.	510
Bulletins nuls { blancs 27 } { nuls 6 }	33
Bulletins valables	477

Suffrages obtenus par:

Liste No 5**Är Ekipp**

Nom	Suffrages par liste	Suffrages nominatifs	Totaux
WESTER Romain	96	418	514
MAJERUS Georges	96	311	407
DOHM Christophe	96	279	375
EICHER Nico	96	198	294
FRIESEISEN Louise ép. SCHMITZ	96	195	291
HECKEMANNS Nico	96	222	318
HENGEN Nathalie ép. NOSBUSCH	96	163	259
KEISER Francine	96	163	259
MORIS Christiane	96	119	215
THILGEN Gilles	96	300	396
WAGENER Nico	96	151	247
Total des suffrages		1056	2519
		Votes de liste	3575

Liste No 6**De fräie Bierger**

Nom	Suffrages par liste	Suffrages nominatifs	Totaux
LOURENÇO Jose Pedro (dit Piwi)	10	306	316
Total des suffrages		10	306
		Votes de liste	316

Les bulletins annulés ou contestés, autres que les blancs, sont paraphés par deux membres du bureau, Elisabeth Ferreira et le témoin .

Tous les bulletins, groupés par «bulletins valables» et «bulletins nuls», sont placés sous enveloppes fermées; chaque enveloppe porte pour suscription:

«Elections communales de Parc Hosingen du 11 juin 2023. Bureau No 1»
et mentionne le genre et le nombre des bulletins qu'elle renferme.

Ces enveloppes sont réunies en un seul paquet qui est cacheté du sceau communal ou de celui d'un membre du bureau et muni des signatures de Lucien Bechtold, président, et de Marilène Ferreira Pereira, assesseur, et de , témoin, et porte la suscription:

«Elections communales de Parc Hosingen du 11 juin 2023. Bureau No 1»
«510 Bulletins de vote».

Les listes tenues conformément à l'art. 244 de la loi électorale sont signées par le président et les deux assesseurs qui les ont tenues.

Le bureau ayant reçu les procès-verbaux des bureaux de vote procède au recensement général des votes.

Bulletins trouvés dans les urnes

<i>Id.</i>	<i>Bureau</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Trouvés</i>	<i>Blancs ou Nuls</i>			<i>Valables</i>
				<i>Blancs</i>	<i>Nuls</i>	<i>Total</i>	
1	Bureau principal Centre culturel - Salle Seniors 9, op der Héi L-9809 Hosingen Président: Lucien Bechtold	0	510	27	6	33	477
2	Bureau 02 Centre culturel - Salle des Fêtes 9, op der Héi L-9809 Hosingen Président: Malou Berger	0	447	15	25	40	407
3	Bureau 03 Centre culturel A Meesch 41, am Duerf L-9841 Wahlhausen Président: Jennifer Reding	0	402	21	19	40	362
4	Bureau 04 Centre 2000 63, Hauptstrooss L-9376 Hoscheid Président: Paul Wagener	0	440	16	19	35	405
5	Bureau 05 Centre communal 2, Millewee L-9831 Consthum Président: Adrien Theato	0	419	11	18	29	390
<i>Totaux de la commune:</i>		<i>0</i>	<i>2218</i>	<i>90</i>	<i>87</i>	<i>177</i>	<i>2041</i>

Résultat général de la commune

<i>Liste</i> Nom du candidat	<i>Suffrages par liste</i>	<i>Suffrages nominatifs</i>	<i>Totaux</i>
5DOHM Christophe			
<i>Bureau No: 1</i>	96	279	375
<i>Bureau No: 2</i>	87	208	295
<i>Bureau No: 3</i>	82	145	227
<i>Bureau No: 4</i>	47	175	222
<i>Bureau No: 5</i>	62	166	228
	374	973	1347
5EICHER Nico			
<i>Bureau No: 1</i>	96	198	294
<i>Bureau No: 2</i>	87	127	214
<i>Bureau No: 3</i>	82	131	213
<i>Bureau No: 4</i>	47	139	186
<i>Bureau No: 5</i>	62	156	218
	374	751	1125
5FRIESEISEN Louise ép. SCHMITZ			
<i>Bureau No: 1</i>	96	195	291
<i>Bureau No: 2</i>	87	100	187
<i>Bureau No: 3</i>	82	166	248
<i>Bureau No: 4</i>	47	103	150
<i>Bureau No: 5</i>	62	73	135
	374	637	1011
5HECKEMANNS Nico			
<i>Bureau No: 1</i>	96	222	318
<i>Bureau No: 2</i>	87	156	243
<i>Bureau No: 3</i>	82	146	228
<i>Bureau No: 4</i>	47	209	256
<i>Bureau No: 5</i>	62	135	197
	374	868	1242
5HENGEN Nathalie ép. NOSBUSCH			
<i>Bureau No: 1</i>	96	163	259
<i>Bureau No: 2</i>	87	100	187
<i>Bureau No: 3</i>	82	126	208
<i>Bureau No: 4</i>	47	113	160
<i>Bureau No: 5</i>	62	136	198
	374	638	1012
5KEISER Francine			
<i>Bureau No: 1</i>	96	163	259
<i>Bureau No: 2</i>	87	111	198
<i>Bureau No: 3</i>	82	84	166
<i>Bureau No: 4</i>	47	234	281
<i>Bureau No: 5</i>	62	131	193
	374	723	1097

5MAJERUS Georges			
<i>Bureau No: 1</i>	96	311	407
<i>Bureau No: 2</i>	87	236	323
<i>Bureau No: 3</i>	82	186	268
<i>Bureau No: 4</i>	47	274	321
<i>Bureau No: 5</i>	62	255	317
	<hr/>		
	374	1262	1636
5MORIS Christiane			
<i>Bureau No: 1</i>	96	119	215
<i>Bureau No: 2</i>	87	57	144
<i>Bureau No: 3</i>	82	67	149
<i>Bureau No: 4</i>	47	90	137
<i>Bureau No: 5</i>	62	108	170
	<hr/>		
	374	441	815
5THILGEN Gilles			
<i>Bureau No: 1</i>	96	300	396
<i>Bureau No: 2</i>	87	237	324
<i>Bureau No: 3</i>	82	180	262
<i>Bureau No: 4</i>	47	315	362
<i>Bureau No: 5</i>	62	286	348
	<hr/>		
	374	1318	1692
5WAGENER Nico			
<i>Bureau No: 1</i>	96	151	247
<i>Bureau No: 2</i>	87	90	177
<i>Bureau No: 3</i>	82	104	186
<i>Bureau No: 4</i>	47	138	185
<i>Bureau No: 5</i>	62	111	173
	<hr/>		
	374	594	968
5WESTER Romain			
<i>Bureau No: 1</i>	96	418	514
<i>Bureau No: 2</i>	87	332	419
<i>Bureau No: 3</i>	82	306	388
<i>Bureau No: 4</i>	47	383	430
<i>Bureau No: 5</i>	62	357	419
	<hr/>		
	374	1796	2170
6LOURENÇO Jose Pedro (dit Piwi)			
<i>Bureau No: 1</i>	10	306	316
<i>Bureau No: 2</i>	9	277	286
<i>Bureau No: 3</i>	17	263	280
<i>Bureau No: 4</i>	14	303	317
<i>Bureau No: 5</i>	20	281	301
	<hr/>		
	70	1430	1500

Marilène Ferreira Pereira, assesseur, et Roland Heinen, secrétaire, font les opérations de calcul et de répartition sous le contrôle du bureau, conformément aux articles 252 à 258 de la loi électorale.

TOTALISATION DES SUFFRAGES PAR LISTE

Liste		Suffrages de liste	Suffrages nominatifs	Totaux
5Är Ekipp				
	<i>Bureau</i>			
	1	1056	2519	3575
	2	957	1754	2711
	3	902	1641	2543
	4	517	2173	2690
	5	682	1914	2596
	Totaux Är Ekipp	4114	10001	14115
6De fräie Bierger				
	<i>Bureau</i>			
	1	10	306	316
	2	9	277	286
	3	17	263	280
	4	14	303	317
	5	20	281	301
	Totaux De fräie Bierger	70	1430	1500
Totaux:		4184	11431	15615

Nombre de sièges à pourvoir: 11

Nombre électoral: $(15615 / 12) + 1 = 1302$

Répartition des sièges:

Liste	Calcul	Sièges
5 Är Ekipp	14115 / 1302	10
6 De fräie Bierger	1500 / 1302	1
Total		11

D'après le résultat du recensement, les candidats sont classés dans les différentes listes de la manière suivante:

Résultat définitif des élections

Liste No 5				
Är Ekipp				
	Suffrages par liste	Suffrages nominatifs	Totaux	Résultat
WESTER Romain	374	1796	2170	élu
THILGEN Gilles	374	1318	1692	élu
MAJERUS Georges	374	1262	1636	élu
DOHM Christophe	374	973	1347	élu
HECKEMANNS Nico	374	868	1242	élu
EICHER Nico	374	751	1125	élu
KEISER Francine	374	723	1097	élu
HENGEN Nathalie ép. NOSBUSCH	374	638	1012	élu
FRIESEISEN Louise ép. SCHMITZ	374	637	1011	élu
WAGENER Nico	374	594	968	élu
MORIS Christiane	374	441	815	non élu
Total des suffrages		4114	10001	
			Votes de liste	14115

Résultat définitif des élections

Liste No 6				
De fräie Bierger				
	Suffrages par liste	Suffrages nominatifs	Totaux	Résultat
LOURENÇO Jose Pedro (dit Piwi)	70	1430	1500	élu
Total des suffrages	70	1430		
		Votes de liste	1500	

Les candidats suivants:

<i>Liste</i>	<i>Nom du candidat</i>	<i>Suffrages</i>
5	WESTER Romain	2170
5	THILGEN Gilles	1692
5	MAJERUS Georges	1636
6	LOURENÇO Jose Pedro (dit Piwi)	1500
5	DOHM Christophe	1347
5	HECKEMANN Nico	1242
5	EICHER Nico	1125
5	KEISER Francine	1097
5	HENGEN Nathalie ép. NOSBUSCH	1012
5	FRIESEISEN Louise ép. SCHMITZ	1011
5	WAGENER Nico	968

sont proclamés publiquement, membres du conseil communal.

De tout quoi le présent procès-verbal a été dressé en triple exemplaire et signé séance tenante par tous les membres, les témoins et le secrétaire.

Le procès-verbal d'élection est envoyé en double exemplaire sous pli recommandé au Ministère de l'Intérieur (Art. 260 de la loi électorale).

Une copie du procès-verbal d'élection est déposé au secrétariat de la commune.

Toutes les enveloppes renfermant les bulletins de vote sont réunies dès la clôture du procès-verbal du bureau principal en un ou plusieurs paquets qui porteront comme suscription:
Election communale de Parc Hosingen, du 11/06/2023
(Bulletins de vote)
et seront expédiés directement au Ministre de l'Intérieur.

Fait à Hosingen, date qu'en tête.

Le président,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le secrétaire,